

BTS GESTION DE LA PME

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

24 mois
1350 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

Le BTS Gestion de la PME forme des collaboratrices ou collaborateurs de la direction de petites ou moyennes entreprises.

Le titulaire de ce diplôme est polyvalent et prend en charge les tâches de gestion dans le domaine administratif, commercial et comptable.

► Accès au diplôme

Être intéressé par la gestion d'entreprise ainsi qu'à leur environnement économique et juridique. Disposer de compétences en communication écrite et orale, organisation et rigueur. Être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Bac Général
- Bac STMG option Ressources Humaines et Communication ou Management
- Bac PRO Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités, Administration - Gestion, ...

Admission : Sur dossier d'inscription et entretien individuel

Dépôt de candidature : A partir de mi-janvier.

Tous les candidats doivent déposer leur candidature sur le site <https://www.parcoursup.fr>

► Rythme d'alternance

2 jours en formation / 3 jours en entreprise

Rentrée : Septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Stéphanie SELLERIN – stephanie@iscio.com

Contact administratif : Julie PAGES – julie@iscio.com – Tél. : 01 69 86 90 41

Contact CFA EVE : TRINQUARD Delphine - d.trinquard@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 09 /

► Lieu(x) de formation

ISCIO
3 rue du lycée
91400 ORSAY



E1 - Culture Générale et Expression Française - Epreuve Ecrite de 4h - Coefficient 4

160h

Appréhender et réaliser un message écrit :

- Respecter les contraintes de la langue écrite
- Synthétiser des informations
- Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés

Communiquer oralement :

- S'adapter à la situation
- Organiser un message oral

E2 - Expression et Communication en Langue Anglaise – Coefficient 3

160h

L'épreuve a pour but d'évaluer au niveau B2 les compétences langagières suivantes :

- Compréhension de documents écrits
- Production et interaction écrites
- Compréhension de l'oral
- Production et interaction orales

E21 - Compréhension de l'écrit et expression écrite – 2 Epreuves :

Epreuve écrite de 2h – Production orale en continu et interaction

L'épreuve écrite se base sur un document écrit en anglais. Le candidat devra restituer un compte rendu en français et rédiger un court écrit en anglais.

Epreuve orale de 20 min - Coefficient 2

Rapport rédigé par le candidat dans lequel il présentera son entreprise et ses missions.

E22 – Compréhension de l'oral – Epreuve orale de 20 à 25 min – Coefficient 1

Les candidats écouteront un enregistrement audio en anglais d'une durée maximum de 3 min. Ils devront montrer durant l'oral qu'ils ont compris le document audio.

E3 - Culture Economique, Juridique et Managériale - Epreuve Ecrite de 4h - Coefficient 6

240h

Les six thèmes étudiés sont :

- L'intégration de l'entreprise dans son environnement
- La régulation de l'activité économique
- L'organisation de l'activité de l'entreprise
- L'impact du numérique sur la vie de l'entreprise
- Les mutations du travail
- Les choix stratégiques de l'entreprise

E4 – Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME - Epreuve orale et pratique de 1h – Coefficient 6

280h

Le candidat devra réaliser un dossier personnel composé de documents synoptiques de situations professionnelles, d'une présentation du contexte commercial de la PME, d'au minimum 2 fiches d'analyse de situations professionnelles de GRCF, d'analyse de situation de communication écrite et orale, d'une présentation synthétique de la base de données du PGI.

E5 – Participer à la gestion des risques de la PME, gérer le personnel et contribuer à la GRH de la PME – Coefficient 8

300h

E51 – Participer à la gestion des risques de la PME – Epreuve oral de 30 min – Coefficient 4

L'épreuve s'appuie sur un entretien et un dossier personnel élaboré par le candidat.

E52 – Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME – Epreuve écrite de 2h30 – Coefficient 4

L'épreuve est sous forme d'une étude de cas inspirée d'une situation réelle et accompagnée d'une documentation reprenant notamment des extraits de la réglementation ainsi que des informations nécessaires à la résolution des missions effectuées.

E6 – Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME – Epreuve écrite de 4h30 – Coefficient 6

210h

L'épreuve est sous forme d'une étude de cas s'inspirant d'une situation réelle.

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-